



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélie Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/154

**Projet de travaux d'installation de bornes de contrôle
d'accès urbaines - Modification du plan de financement de
l'opération**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville d'Ajaccio dispose depuis juin 2019 d'un marché avec la société SIP2A pour le suivi de son parc de matériel lié au contrôle d'accès, avec notamment les bornes urbaines destinées à bloquer le passage des véhicules.

Dans le contexte de mise en attractivité de certains quartiers de la Ville, en privilégiant notamment les rues piétonnes, et en tenant compte également du risque attentat toujours présent, la mise en place de ce type de matériel doit permettre d'assurer plusieurs objectifs :

- Garantir la sécurité des piétons par la pose de système éprouvés pour arrêter des véhicules béliers.
- Garantir l'accès de certaines zones aux professionnels : taxi, commerçants, transports de fonds, livreurs....
- Garantir l'accès des moyens de secours (police, ambulance, pompiers).

1 / Constatations :

La Ville d'Ajaccio dispose actuellement de 33 bornes d'accès implantées sur 26 sites, suivant le tableau ci-dessous (certaines rues disposant de bornes doubles ou triples compte tenu de la largeur de voie):

Ref.	Dénomination	Type	Zone	Nom de la zone	Allim primaire	SR sources	Etat automatisé			Etat réseau	
							Mécanisme borne	Boucle (ampli ou boucle)	Totem	Local	Vers CSU
A0101	Entrée rue Fesch coté Palmier	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0102	Rue Assomption /rue fesch	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0109	Rue Assomption /Cours Napoléon	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0104	Rue Assomption /rue fesch vers Abbattucci	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0105	Rue Sebastiani /rue fesch	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	HS	HS
A0106	Rue Sebastiani /Cours Napoléon	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0101	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0107	Rue des 3 marie vers Palmier	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0108	Rue des 3 marie vers Abbattucci	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0109	Rue Dr Versini /Rue fesch	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	OK	HS	OK	OK	HS
A0110	Rue Dr Versini /Cours Napoléon	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	OK	HS	OK	OK	HS
A0111	Rue Charon /Rue Fesch	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0112	Rur Charon /Cours Napoléon	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0102	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0113	Sortie Rue fesch coté Abbattucci	Borne simple double sens	01	Rue fesch	TB0103	RG0001	HS	HS	OK	OK	HS
A0114	Rue des 3 Marie	Borne simple double sens	01	Rue fesch	?	?	HS	HS	OK	?	HS
A0203	Rue emmanuelle Arene Credit Agricole	Borne double double sens	02	Diamant	TB0201	SRe0201?	Non présente	Non présente	Non présente	?	Non présente
A0201	Taxi	Borne double double sens	02	Diamant	TB0201	SRe0201	HS	HS	OK	OK	HS
A0202	Accès place du Diamant (Lancelle)	Borne double double sens	02	Diamant	TB0201	SRe0202	HS	HS	OK	OK	HS
A0301	Collège Fesch /Granval	Borne simple double sens	03	Collège Fesch	TB0301	SRe0301	HS	HS	OK	OK	HS
A0302	Collège Fesch cuisine	Borne simple double sens	03	Collège Fesch	TB0301	SRe0301	HS	HS	OK	OK	HS
A0303	Collège Fesch Cours licée	Borne simple double sens	03	Collège Fesch	TB0301	SRe0301	HS	HS	OK	OK	HS
A0304	Pascal Rossini	Borne simple double sens	03	Collège Fesch	TB0301	SRe0301	HS	HS	OK	OK	HS
A0401	Rue Paoli /Bld Masseria	Borne double double sens	04	Masseria	TB0401	SRe0401	OK	OK	HS	OK	HS
A0402	Rue Paoli /Lorenzo vers Abbattucci	Borne simple double sens	04	Masseria	TB0402	SRe0402	OK	OK	OK	OK	HS
A0403	Rue Paoli /Lorenzo vers Palmier	Borne simple double sens	04	Masseria	TB0402	SRe0402	OK	OK	OK	HS	HS
A0404	Rue Poi /Cours Napoléon	Borne double double sens	04	Masseria	TB0402	SRe0402	OK	OK	OK	OK	HS
A0501	Abbattucci 1	Borne ?	05	Abbattucci	TB0103	Sre0101	?	?	?	HS	HS
A0502	Abbattucci 2	Borne ?	05	Abbattucci	TB0103	Sre0101	?	?	?	HS	HS

A ce jour, ce système n'est quasiment pas opérationnel pour plusieurs raisons :

- Les bornes ont été endommagées au niveau mécanique. Cela est dû notamment aux nombreuses incivilités. Le matériel installé comportant des pièces « fusibles » destinées à se rompre en cas de choc, les bornes ont été rapidement et fréquemment indisponibles dans l'attente de l'intervention de remplacement de pièces endommagées.
- Le réseau fibre a montré des défaillances pour le pilotage à distance des bornes (ce problème sera réglé prochainement mais n'impacte pas le fonctionnement local des équipements par une commande directe depuis le totem).

Certains sites, notamment la rue Fesch disposent donc actuellement d'aucune borne en état de marche, ce qui mobilise fortement les services publics, notamment la Police Municipale, afin d'assurer la surveillance et le contrôle d'accès de cette partie de la ville.

2 / Interventions envisagées :

Il est primordial que l'ensemble des bornes de contrôle d'accès de la Ville puissent être fonctionnelles à tout moment ce qui implique le suivi d'un programme de remplacement et de modernisation des équipements techniques.

Certaines bornes actuelles soumises à des sollicitations moindres sont encore en état de marche ou ne nécessitent que peu de travaux afin d'être opérationnelles, mais cela représente une minorité des équipements présents.

Nous prévoyons donc un remplacement des bornes, avec mise en place d'un modèle plus résistant (borne pouvant fonctionner après l'arrêt d'un véhicule de 1.75T lancé à 80km/h suivant crash test) dont la motorisation est déportée dans le totem.

La présentation de ce matériel figure ci-après.

La mise en place d'une nouvelle borne de ce type s'accompagne :

- De l'installation d'un totem neuf, abritant la commande et le système hydraulique alimentant le vérin de la borne,
- De la mise en place d'un système de contrôle d'accès, permettant également l'interfaçage avec les bornes existantes reconditionnées,
- Des travaux de génie civil pour implantation du matériel (borne, totem, boucles de détection de véhicule).

Compte tenu des dépenses nécessaires et de l'étendue des travaux, il est prévu de réaliser ces travaux en 3 phases.

Modèle de borne proposé :

Borne escamotable automatique
anti-véhicules bélier en acier
hauteur 600 mm ø250 mm



- ▶ Borne certifiée par crash test
- ▶ Fiabilité garantie grâce à une motorisation hydraulique
- ▶ Résistance garantie avec une borne insensible aux ruptures de cycle
- ▶ Résistance et pérennité grâce aux surfaces exposées au roulement en inox
- ▶ Pose et scellement en moins de 24h sans travaux préparatoires
- ▶ Étudiée pour protéger les sites à haut niveau de sécurité attendu
- ▶ Procure un fort niveau de résistance avec des dimensions adaptées à l'environnement urbain

TERTIAIRE INDUSTRIE URBAIN SITES SÉCURISÉS

3 / Conclusion :

Nous proposons d'engager une démarche de remplacement des bornes d'accès, avec un calendrier de réalisation prévu avec un étalement sur 3 phases, en fonction des contraintes de financement, d'approvisionnement et d'intervention sur les voies de circulation de la Ville.

Phase 1 : 90.000 eur HT

Bornes d'accès concernées : 2 unités

Entrée rue Fesch côté Mairie (1) / Intersection rue Fesch, rue des 3 Maries (1)

Phase 2 : 360.000 eur HT

Bornes d'accès concernées : 8 unités

Sortie rue Fesch côté place Abbatucci (1) / Intersection rue Fesch, rue des 3 Maries (1)

Rue Emmanuel Arène (2)

Accès place du Diamant (2)

Place Abbatucci (2)

Phase 3 : 450.000 eur HT

Bornes d'accès concernées : 10 unités

Rues perpendiculaires à la Rue Fesch côté cour (Assomption, Sébastiani, 3 Maries, Charon) (4)

Zone taxi – Place Diamant (2)

Pascal Rossini – Collège Fesch (1)

Lycée Fesch, côté cour (1)

Création contrôle d'accès divers (2)

Soit un total de : 900.000 euros HT (neuf cent mille euros hors taxes).

Le plan de financement initialement adopté prévoyait la répartition suivante :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	180 000€	20%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	225 000€	25%
DSIL	495 000€	55%
TOTAL OPERATION	900 000 €	100%

Par délibération n°2020/235, le Conseil Municipal réuni le 28 septembre 2020 a approuvé le programme d'installation de bornes de contrôle d'accès urbaines pour un montant de 900 000 euros HT et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs.

Par arrêté 2020 16269SPU du 12 novembre 2020, la Collectivité de Corse a attribué une subvention d'un montant de 225 000 euros HT (soit 25% du coût prévisionnel éligible).

Par arrêté n°2021-04-26-067 du 26 avril 2021, l'Etat a attribué une aide maximale d'un montant de 360 000 euros HT représentant 40% du coût prévisionnel éligible de l'opération au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer (DSIL), sachant que la demande de subvention initialement présentée par la Ville d'Ajaccio s'élevait à un montant de 495 000 euros Ht (soit 55% de la dépense subventionnable prévisionnelle).

De ce fait, la Ville d'Ajaccio souhaite modifier son plan de financement comme suit :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	180 000€	20%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	360 000€	40%
DSIL	360 000€	40%
TOTAL OPERATION	900 000 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le nouveau plan de financement concernant le programme de travaux d'installation de bornes de contrôle d'accès urbaines pour un montant de 900 000 € HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	180 000€	20%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	360 000€	40%

DSIL	360 000€	40%
TOTAL OPERATION	900 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

APPROUVE le nouveau plan de financement concernant le programme de travaux d'installation de bornes de contrôle d'accès urbaines pour un montant de 900 000 € HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	180 000€	20%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	360 000€	40%
DSIL	360 000€	40%
TOTAL OPERATION	900 000 €	100%

VOTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

